



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Quinzième session ordinaire

Rome, 19-23 janvier 2015

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

Dans le présent document figure l'*Ordre du jour annoté et le calendrier provisoires*, pour examen par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après la Commission). Au vu de la lourdeur de l'ordre du jour, on a pris des dispositions afin que deux séances supplémentaires puissent se dérouler en soirée.

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

La structure de la présente section de l'ordre du jour provisoire suit le Programme de travail pluriannuel de la Commission, tel que révisé dans le Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, adopté par la Commission à sa dernière session¹. Lorsqu'elle se penchera sur les points 2 à 8 de l'ordre du jour, la Commission souhaitera peut-être tenir compte des recommandations de ses groupes de travail techniques intergouvernementaux (ci-après groupes de travail)² et des contributions des organisations et instruments internationaux sur les thèmes prioritaire de la session, publiées sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.8** (*Submissions by international instruments and organizations on the prioritized themes of the session*).

2. Questions transversales

2.1 L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

Lors de l'adoption de son Programme de travail pluriannuel en 2007, la Commission est convenue de l'élaboration d'un rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le*

¹ CGRFA-14/13/Rapport, *Annexe I*.

² **CGRFA-15/15/12; CGRFA-15/15/14; CGRFA-15/15/9.**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mm510f

monde. À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO de procéder à l'élaboration du rapport, afin de le porter à l'attention de la Commission à sa seizième session ordinaire³. Elle a aussi approuvé la structure et le contenu du rapport⁴.

Le document intitulé *État d'avancement de l'élaboration du rapport sur l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA-15/15/3)* rend compte des progrès accomplis dans l'élaboration du rapport depuis la dernière session de la Commission, illustre les prochaines étapes du processus et donne des précisions concernant les ressources humaines et les moyens financiers à mobiliser pour la mise au point finale du rapport, en vue de son examen par la Commission à sa seizième session ordinaire.

La Commission souhaitera peut-être prendre note des informations présentées et formuler des recommandations concernant la version finale de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

2.2 Objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission s'est félicitée des progrès accomplis dans l'élaboration et l'utilisation d'objectifs et d'indicateurs internationaux relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a demandé à la FAO de continuer à mettre au point, à tester et à appliquer des indicateurs de ce type au niveau génétique et, lorsque cela s'avère pertinent, aux niveaux des espèces et des écosystèmes, en tenant compte comme il se doit des indicateurs principaux et des indicateurs de niveau supérieur. Elle a également demandé à la FAO de renforcer ses activités sur les objectifs et indicateurs relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et au suivi des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité⁵.

Plus précisément, la Commission:

- a demandé à la FAO de mettre au point des indices composites plus généraux (ICG) pour chacun des trois objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁶, de mettre la dernière main au modèle de rapport concernant le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁷ et de mettre à niveau l'application informatique qui permet de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, afin qu'il soit possible d'utiliser les indicateurs⁸;
- est convenue d'utiliser des indicateurs relatifs aux processus et aux ressources et des objectifs spécifiques afin de suivre la mise en œuvre et l'impact du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, et a invité la FAO à inclure une série d'indicateurs relatifs aux ressources dans les rapports futurs sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques⁹;
- a demandé à la FAO de poursuivre les travaux sur la liste provisoire d'indicateurs visant à suivre l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières¹⁰.

Le document intitulé *Objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-15/15/4)* résume brièvement les évolutions pertinentes dans d'autres enceintes et les efforts constants de la FAO visant à faire progresser les travaux sur les indicateurs, y compris les indicateurs principaux.

³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 14.

⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 16.

⁵ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 20.

⁶ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 27.

⁷ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 24.

⁸ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 26.

⁹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 28.

¹⁰ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 33.

- Le document intitulé *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-15/15/4.1)* contient des informations sur les ICG proposés pour chacun des trois objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et rend compte des dernières étapes de la mise au point du *Rapport type pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-15/15/Inf.9)*¹¹. En réponse à une demande formulée par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission, on trouvera des informations plus détaillées sur la méthode de calcul des ICG proposés dans **l'étude de référence n° 67** publiée sous le titre *Higher-order composite indices for plant genetic resources for food and agriculture targets*.
- Les pays, les régions et les organisations internationales rédigent leurs rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques à partir d'indicateurs convenus concernant les processus et les ressources¹². Les indicateurs relatifs aux processus sont présentés en détail dans le rapport de synthèse 2014 sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.19** (*Synthesis progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2014*). En outre, les pays ont rendu compte de la situation de leurs populations de races locales par l'intermédiaire du Système d'information pour la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)¹³. On trouvera une présentation des indicateurs relatifs aux ressources dans le document sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.18** (*Status and trends of animal genetic resources - 2014*).
- Le document intitulé *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières (CGRFA-15/15/4.2)* présente un projet de liste d'indicateurs révisé visant à assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières. Il propose aussi un processus permettant de perfectionner et de valider les indicateurs.

La Commission souhaitera peut-être examiner, selon qu'il conviendra, des propositions de nouveaux objectifs et indicateurs et recommander l'application des objectifs et indicateurs existant en tenant compte des recommandations de ses groupes de travail¹⁴.

2.3 Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant

À sa dernière session, la Commission s'est penchée sur la nécessité d'établir des mécanismes d'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de partage des avantages en découlant, et en a examiné les modalités de fonctionnement. Elle a mis en place un processus devant déboucher sur la rédaction du *Projet d'éléments visant à faciliter la mise en œuvre des principes d'accès et de partage des avantages pour différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau national (Projet d'éléments)*, compte tenu des instruments internationaux pertinents dans ce domaine¹⁵.

¹¹ On trouvera des informations sur la mise à niveau de l'application informatique utilisée pour assurer le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial aux paragraphes 9 à 11 du document intitulé *Élaboration du Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-15/15/16)*.

¹² Voir le document *Application et mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (CGRFA-15/15/11)*.

¹³ <http://dad.fao.org/>

¹⁴ **CGRFA-15/15/12**, paragraphes 30 à 36; **CGRFA-15/15/14**, paragraphes 40 à 45.

¹⁵ **CGRFA-14/13/Rapport**, paragraphe 40 xv).

La Commission a constitué une équipe d'experts sur les questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages (ci-après l'équipe d'experts), formée de représentants des sept régions de la FAO (deux par région au maximum). Ces experts ont été chargés:

- de se coordonner, avec l'aide du Secrétariat, si possible par des moyens électroniques, afin d'aider à la préparation des réunions des groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission et, en se fondant sur les contributions de leurs régions, d'élaborer des documents écrits et de formuler des indications à l'intention des groupes de travail¹⁶;
- de participer à certaines parties des réunions de ces groupes consacrées aux questions d'accès et de partage des avantages, afin de contribuer à étayer et à orienter les débats et les résultats¹⁷;
- de collaborer avec le Secrétariat après chaque réunion d'un groupe de travail afin de compiler les résultats sous la forme d'un projet d'éléments, et de transmettre ce document à leurs régions pour information¹⁸.

L'équipe d'experts s'est réunie à deux reprises et a participé à certaines parties des réunions des groupes de travail¹⁹. Les rapports des réunions de l'équipe d'experts sont publiés dans les documents **CGRFA-15/15/Inf.11** et **CGRFA-15/15/Inf.12** (en anglais). Après chaque réunion d'un groupe de travail, l'équipe d'experts en a compilé les résultats sous la forme d'un projet d'éléments. Le *projet d'éléments*, tel qu'il a été examiné par l'équipe d'experts, figure dans le *Projet d'éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-15/15/5)*, pour examen par la Commission.

Conformément aux indications de la Commission, l'équipe d'experts a tenu compte des contributions compilées à sa demande²⁰, à savoir:

- les notes explicatives sur les caractéristiques propres aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, publiées sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.10** (*Explanatory notes to the distinctive features of genetic resources for food and agriculture*);
- les déclarations des parties prenantes au sujet des codes de conduite d'application volontaire, des directives et des meilleures pratiques et/ou des normes régissant l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, pour tous les sous-secteurs concernés, publiées sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.13** (*Submissions of stakeholders on voluntary codes of conduct, guidelines and best practices, and/or standards in relation to access and benefit-sharing for all subsectors of genetic resources for food and agriculture*);
- les déclarations des agents de liaison régionaux européens au sujet des codes de conduite d'application volontaire, des directives et des meilleures pratiques et/ou des normes régissant l'accès aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, publiées sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.13 Add.1** (*Submission by the European Regional Focal Point for Animal Genetic Resources (ERFP) on voluntary codes of conduct, guidelines and best practices and/or standards in relation to access and benefit-sharing for Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*);
- les déclarations des pays concernant les conditions d'échange et d'utilisation d'un certain nombre de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, publiées sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.14** (*Government submissions on conditions under which specific genetic resources for food and agriculture are exchanged and utilized*)²¹.

¹⁶ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 40 xiii).

¹⁷ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 40 xiii).

¹⁸ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 40 xv).

¹⁹ **CGRFA-15/15/12**, paragraphes 16 à 19; **CGRFA-15/15/14**, paragraphes 20 à 23; **CGRFA-15/15/9**, paragraphes 19 à 25.

²⁰ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 40 viii), ix) et x).

²¹ Voir aussi les communications de gouvernements relatives aux articles 19 et 20 du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

La Commission est invitée à examiner et à approuver le *Projet d'éléments*, ainsi qu'à convenir d'un projet de résolution, pour adoption par la Conférence de la FAO.

2.4 Biodiversité et nutrition

À sa dernière session, la Commission a souligné que la biodiversité était importante pour l'alimentation et la nutrition et a noté que le rôle que celle-ci était susceptible de jouer dans le domaine de la nutrition était méconnu et mésestimé. Elle a demandé à la FAO d'approfondir ses travaux sur la biodiversité et la nutrition²² et, sous réserve de la disponibilité de fonds, d'élaborer un projet de directives pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques, programmes, et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition²³.

Le document intitulé *Biodiversité et nutrition (CGRFA-15/15/6)* contient un projet de directives relatives à l'intégration des questions liées à la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux intéressant la nutrition. La Commission souhaitera peut-être examiner le projet de directives en vue de leur approbation, en tenant compte des contributions des groupes de travail²⁴.

2.5 Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa treizième session ordinaire, tenue en 2011, la Commission a décidé que les travaux de ses groupes de travail portant sur l'application et l'intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture seraient examinés lors de la présente session²⁵. Le document intitulé *Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-15/15/7)* expose brièvement les activités techniques de la FAO intéressant spécifiquement les biotechnologies et fait le point des travaux pertinents menés par l'Organisation et les groupes de travail de la Commission. La Commission est invitée à examiner l'application et l'intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte des contributions des groupes de travail²⁶.

2.6 Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission a réaffirmé que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture étaient importantes du point de vue de l'adaptation au changement climatique et qu'il était nécessaire de faire mieux connaître les rôles qu'elles pouvaient jouer en la matière. La Commission a adopté le Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture²⁷ et a demandé à son Secrétaire, sous réserve que des fonds soient disponibles, d'en lancer la mise en œuvre²⁸. Le Programme de travail prévoit la mise au point de directives pour la prise en compte des considérations liées à la diversité génétique dans l'élaboration des plans d'adaptation au changement climatique.

Le document intitulé *Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le changement climatique (CGRFA-15/15/8)* donne des informations sur l'exécution du Programme de travail et met l'accent sur les directives prévues dans le Programme de travail. Le projet de directives à l'appui de

relatif à la Convention sur la diversité biologique: UNEP/CBD/ICNP/3/10, UNEP/CBD/ICNP/3/INF/2 et www.cbd.int/icnp3/submissions.

²² CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 43.

²³ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 46.

²⁴ **CGRFA-15/15/12**, paragraphes 24 à 26; **CGRFA-15/15/14**, paragraphes 32 à 37; **CGRFA-15/15/9**, paragraphes 29 à 33.

²⁵ CGRFA-13/11/Rapport, *Annexe F*.

²⁶ **CGRFA-15/15/12**, paragraphes 27 à 29; **CGRFA-15/15/14**, paragraphes 38 à 39; **CGRFA-15/15/9**, paragraphes 34 à 36.

²⁷ CGRFA-14/13/Rapport, *Annexe D*.

²⁸ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 36.

l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique, tel que révisé à la lumière des observations formulées par les groupes de travail de la Commission²⁹, est publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.15** (*Draft guidelines to support the integration of genetic diversity into national climate change adaptation planning*).

Dans le cadre de son Programme de travail, la Commission a aussi proposé qu'une étude soit réalisée sur les enseignements à tirer des différents moyens et méthodes de préservation et d'utilisation de la diversité génétique destinés à renforcer les capacités de résistance des systèmes de production alimentaire et agricole au changement climatique. Les résultats de l'enquête, qui a été réalisée en août-septembre 2013, sont publiés sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.16** (*Lessons learned about ways and means to conserve and use genetic diversity to build resilience to climate change in food and agriculture systems - Survey report*).

Des informations sur les zones sensibles de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture seront aussi publiées dans l'**étude de référence n° 68** publiée sous le titre *Hotspots of biodiversity for food and agriculture threatened by climate change*.

3. Ressources zoogénétiques

3.1 Rapport de la huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après le Groupe de travail) de se réunir avant sa prochaine session ordinaire³⁰. La huitième session du Groupe de travail s'est donc tenue du 26 au 28 novembre 2014 et son rapport (**CGRFA-15/15/9**) se trouve devant la Commission, pour examen.

3.2 Deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

Entre 2001 et 2006, la FAO a élaboré, sous la houlette de la Commission, *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, qui a été lancé en 2007. En novembre 2007, la Conférence de la FAO a réservé un accueil favorable à ce rapport, qui était la première évaluation exhaustive de l'état des ressources zoogénétiques au niveau mondial³¹.

À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO de présenter le *Deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (ci-après *Deuxième rapport*) à la présente session de la Commission, en vue de son examen³².

Le document intitulé *Élaboration du deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (**CGRFA-15/15/10**) rend compte des progrès accomplis dans l'élaboration du Deuxième rapport et présente des résultats préliminaires. Le projet de Deuxième rapport est publié en trois parties sous les cotes **CGRFA-15/15/Inf.17.1**, **CGRFA-15/15/Inf.17.2** et **CGRFA-15/15/Inf.17.3** (*Draft Second Report on the State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*).

3.3 Application et mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

En 2007, la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a adopté le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, qui a ensuite été approuvé par la Conférence de la FAO. Le Plan d'action mondial propose un cadre d'action décliné en

²⁹ **CGRFA-15/15/9**, paragraphes 26 à 28; **CGRFA-15/15/12**, paragraphes 20 à 23; **CGRFA-15/15/14**, paragraphes 27 à 31.

³⁰ **CGRFA-14/13/Rapport**, paragraphe 123.

³¹ C 2007/REP, paragraphe 147.

³² **CGRFA-14/13/Rapport**, paragraphe 72.

quatre domaines prioritaires: caractérisation et surveillance; utilisation durable et mise en valeur; conservation; et Politiques, institutions et renforcement des capacités.

Le document intitulé *Application et mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (CGRFA-15/15/11) fait le point sur les activités menées par la FAO depuis la quatorzième session ordinaire de la Commission pour mettre le Plan d'action mondial en œuvre. Il contient des renseignements sur son financement, sur le processus d'examen et sur sa mise à jour éventuelle, tels qu'examinés par le Groupe de travail à sa huitième session, tenue en novembre 2014.

On trouvera une analyse détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le document publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.19** (*Synthesis progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2014*). On trouvera des informations supplémentaires, qui reposent sur les données nationales sur les races communiquées par l'intermédiaire du système DAD-IS, dans le document publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.18** (*Status and trends of animal genetic resources – 2014*).

À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de continuer à élaborer des directives techniques sur l'identification, la traçabilité et l'enregistrement des performances des animaux³³. Ces directives sont mises à la disposition de la Commission dans le document d'information publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.20** (*Draft guidelines for the development of integrated multipurpose animal recording systems*).

À la demande de la Commission³⁴, la FAO a aussi élaboré l'**étude de référence n° 66** sur la nature des services écosystémiques fournis par les espèces et les races de bétail, en tenant particulièrement compte des contributions des petits éleveurs et pasteurs (*Ecosystem services provided by livestock species and breeds, with special consideration to the contributions of small-scale livestock keepers and pastoralists*).

La Commission est invitée à examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle souhaitera peut-être aussi convenir d'un processus d'examen et de mise à jour éventuelle du Plan d'action mondial sur la base des conclusions du *Deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

4. Ressources génétiques forestières

4.1 Rapport de la troisième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

La Commission a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (ci-après le Groupe de travail) de se réunir avant sa quatorzième session ordinaire³⁵. La troisième session du Groupe de travail s'est donc tenue du 7 au 9 juillet 2014 et son rapport (**CGRFA-15/15/12**) se trouve devant la Commission, pour examen.

4.2 Suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

À sa dernière session, la Commission est convenue de mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, qui a été adopté par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session, en juin 2013³⁶. La Commission a prié la FAO d'élaborer une «stratégie de mise en œuvre» du Plan d'action mondial³⁷.

Le document intitulé *Projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (**CGRFA-15/15/13**) présente la justification du Projet de stratégie, ainsi qu'une vue d'ensemble de ses

³³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 60.

³⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 61.

³⁵ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 123.

³⁶ C 2013/REP, paragraphe 77.

³⁷ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 53.

principaux éléments. La Commission souhaitera peut-être examiner le Projet de stratégie tel qu'il a été révisé à la lumière des observations émises par le Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières, en vue de sa mise au point définitive et de son adoption.

5. Ressources phytogénétiques

5.1 Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après le Groupe de travail) de se réunir avant la présente session³⁸. La septième session du Groupe de travail s'est donc tenue du 9 au 11 juillet 2014 et son rapport (**CGRFA-15/15/14**) se trouve devant la Commission, pour examen.

5.2 Examen de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a demandé à l'Organisation de continuer à aider les pays à renforcer leurs capacités aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et a encouragé à mener des activités de suivi dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le document intitulé *Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA-15/15/15**) contient des informations sur les mesures prises par la FAO pour donner suite aux demandes de la Commission. Il fait le point sur les travaux en cours ou déjà réalisés depuis la dernière session de la Commission et invite celle-ci à donner des indications concernant la poursuite des activités menées à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, en tenant compte des recommandations pertinentes du Groupe de travail.

À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO d'élaborer un projet de directives sur les stratégies nationales relatives aux ressources phytogénétiques³⁹. Suite à cette demande, la FAO a organisé une série de consultations d'experts et de parties prenantes et, s'inspirant des résultats de ces consultations, a mis au point un projet de directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture intégrant les principes du deuxième Plan d'action mondial, publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.21** (*Draft guidelines for developing a national strategy for plant genetic resources for food and agriculture: translating the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture into national action*).

À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO de rédiger un document de réflexion détaillant la gouvernance, la structure, les fonctions et les répercussions financières d'un réseau mondial de conservation *in situ* et de gestion à l'exploitation ou de deux réseaux distincts chargés des mêmes tâches⁴⁰. La note de réflexion sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, mise au point à partir de la consultation d'experts, de parties prenantes concernées et du Groupe de travail, est publiée sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.22** (*Global networking on in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture*).

³⁸ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 123.

³⁹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 99.

⁴⁰ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 96.

La Commission a aussi souligné combien il était important de créer des réserves génétiques destinées à la conservation *in situ* de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et a demandé à la FAO d'envisager de prêter un appui technique dans ce domaine. La FAO a récemment mis au point deux projets de directives techniques portant sur la conservation et l'utilisation des variétés locales au niveau national et sur la conservation des plantes sauvages apparentées au niveau national, respectivement, publiés sous les cotes **CGRFA-15/15/Inf.23** (*National level conservation and use of landraces*) et **CGRFA-15/15/Inf.24** (*National level conservation of crop wild relatives*), qui seront présentés à la présente session, pour examen par la Commission.

À sa dernière session, la Commission a aussi demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture d'examiner le projet de guide relatif à la formulation des politiques semencières nationales (*Draft Guide for National Seed Policy Formulation*), afin de le porter à l'attention de la Commission à sa quinzième session ordinaire. Le Groupe de travail s'est penché sur le projet de guide à sa septième session. Il est convenu que les membres et les observateurs de la Commission pourraient ensuite présenter des observations écrites au Secrétariat et a recommandé que celui-ci présente ces contributions dans la mesure du possible ou propose un débat à leur sujet, et qu'il les rassemble dans une annexe du projet de guide, afin qu'elles soient parachevées et approuvées par la Commission à sa quinzième session ordinaire⁴¹. La version révisée du projet de guide est publiée sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.25** (*Revised Draft Guide for National Seed Policy Formulation*).

5.3 Élaboration du Troisième rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

À sa dernière session, la Commission a adopté le calendrier proposé pour l'élaboration du *Troisième rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et a demandé à la FAO de fournir un plan détaillé de ce document, y compris les chapitres et les domaines thématiques proposés, ainsi qu'un budget estimatif révisé indiquant les contributions du Programme ordinaire⁴².

Le document intitulé *Élaboration du Troisième rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (**CGRFA-15/15/16**) contient un calendrier relatif à l'élaboration du rapport et présente un plan détaillé de ce document, y compris les chapitres et les domaines thématiques proposés, ainsi qu'un budget estimatif intégrant le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'élaboration du *Troisième rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

6. Ressources génétiques aquatiques

En adoptant son Programme de travail pluriannuel en 2007, la Commission a décidé qu'un rapport serait mis au point sur l'*État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

À sa dernière session, la Commission a décidé que le rapport porterait sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées et a invité les pays à fournir une liste, classée par espèces, des ressources génétiques aquatiques présentant une importance au niveau national dans le secteur de la pêche de capture et relevant de leur juridiction nationale⁴³. La Commission a demandé à la FAO d'ajuster le projet de directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de la rédaction de l'*État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de réduire le nombre d'études thématiques en établissant un ordre de priorité conformément au champ d'action convenu, et en se concentrant sur la question essentielle qu'est la diversité génétique⁴⁴.

⁴¹ CGRFA-15/15/14, paragraphe 13.

⁴² CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 101.

⁴³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 76.

⁴⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 79.

Le document intitulé *État d'avancement de l'élaboration du rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-15/15/17) fait le point sur l'état d'avancement du rapport. Le questionnaire adapté à l'élaboration des rapports nationaux en vue de la rédaction de *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* figure dans le document portant la cote **CGRFA-15/15/Inf.27** (*Questionnaire for the Preparation of Country Reports for the State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture*).

À sa dernière session, la Commission a aussi envisagé la possibilité de créer un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques, qui serait chargé de guider et d'appuyer l'élaboration du rapport. Elle n'est toutefois pas parvenue à un consensus sur la création d'un groupe de travail lors de sa dernière session et a invité le Comité des pêches, si un groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées devait voir le jour, à envisager de proposer à cet organe de contribuer à la mise au point de *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. La Commission a demandé à être informée des contributions apportées par le Groupe de travail consultatif à l'élaboration du rapport.

Le document *Création d'un groupe de travail technique intergouvernemental ad hoc sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture* (CGRFA-15/15/18) donne des informations sur le mandat du Groupe consultatif, tel qu'approuvé par le Comité des pêches de la FAO. Compte tenu de la nature et du statut du Groupe consultatif et de la nécessité de guider et d'appuyer l'élaboration et l'examen de *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la Commission souhaitera peut-être envisager la création d'un Groupe de travail technique intergouvernemental ad hoc sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.

7. Micro-organismes et invertébrés

À sa dernière session, la Commission a rappelé que la diversité des microbes et des invertébrés était importante pour l'agriculture durable et pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment à la lumière des défis mondiaux relatifs à l'environnement et à la santé⁴⁵. Elle a demandé à la FAO d'examiner, le cas échéant, dans *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, le rôle joué entre autres par les micro-organismes et les invertébrés dans la prestation de services écosystémiques, la nutrition et la santé humaines, l'agriculture durable, la pollinisation et la biodiversité des sols. Elle a aussi demandé à la FAO de se pencher sur la situation et sur les tendances en matière de caractérisation, de conservation et d'utilisation des micro-organismes des sols, des agents de lutte biologique et des agents pathogènes des plantes dans les grandes cultures vivrières⁴⁶.

Le document intitulé *Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés* (CGRFA-15/15/19) explique en particulier la manière dont la diversité des microbes et des invertébrés est prise en compte dans l'élaboration de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. On trouvera un compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs dans le document publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.28** (*Progress on the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Pollination*).

8. Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

Le document intitulé *Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel* (CGRFA-15/15/20.1) contient des informations sur les ressources humaines et financières disponibles pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission et contextualise les activités que la Commission et la FAO mènent dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du Programme de travail et budget de l'Organisation.

⁴⁵ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 89.

⁴⁶ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 90.

À sa dernière session, la Commission a adopté le Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en tant que cadre stratégique de ses activités. Elle a souhaité qu'un projet d'annexe actualisé soit présenté à son Bureau pour examen. Le Bureau, lors de sa réunion tenue en septembre 2013, a pris connaissance avec intérêt de l'annexe actualisée, que l'on trouvera dans le document publié sous la cote **CGRFA-15/15/Inf.29** (*Implementation plan of the Commission's Multi-Year Programme of Work (2014 – 2023), Annex to the Strategic Plan 2014-2023*), pour information.

La Commission souhaitera peut-être envisager la création de points focaux nationaux de la Commission afin de faciliter ses travaux futurs. Les éventuelles tâches des points focaux nationaux sont définies dans le document publié sous la cote **CGRFA-15/15/20.2** (*Points focaux nationaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*).

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

9. Coopération avec des organisations et des instruments internationaux

Renforcer la coopération et les partenariats dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est l'un des objectifs stratégiques de la Commission. Le document intitulé *Coopération avec des organisations et instruments internationaux* (**CGRFA-15/15/21**) résume les activités de coopération de la Commission et les contributions transmises par des organisations et des instruments internationaux en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

D'autres données de base figurent dans les documents d'information publiés sous les cotes **CGRFA-15/15/Inf.8** (*Submissions by international organizations on the prioritised themes of the session – communications des organisations internationales sur les thèmes prioritaires de la session*), **CGRFA-15/15/Inf.30** (*Report from the Secretariat of the Convention on Biological Diversity – rapport du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique*), **CGRFA-15/15/Inf.31** (*Report from the Global Crop Diversity Trust – rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*), **CGRFA-15/15/Inf.32** (*Report from the CGIAR Consortium of the International Agricultural Research Centers – rapport du Consortium des centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI*) et **CGRFA-15/15/Inf.26** (*Report from the Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture – rapport du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*).

Le Secrétariat de la Commission a conclu des accords de coopération en 2013 avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA), qui figurent respectivement dans les documents publiés sous les cotes **CGRFA-15/15/Inf.33** et **GRFA-15/15/Inf.34**.

MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

10. Statut de la Commission

À sa dernière session, la Commission a demandé au Secrétariat de rendre compte à la présente session des faits récents intervenus à la FAO et qui concernent le statut des observateurs. Le document intitulé *Faits récents concernant la participation aux réunions de la FAO en qualité d'observateur* (**CGRFA-15/15/22**) donne un aperçu du processus actuel d'examen du cadre juridique régissant la participation des représentants de la société civile et du secteur privé aux réunions de la FAO.

11. Composition des groupes de travail techniques intergouvernementaux

À sa dernière session, la Commission a examiné la composition de ses groupes de travail, y compris leur base juridique, la composition des organes subsidiaires d'autres organes statutaires de la FAO ayant une représentation géographique équilibrée, ainsi que les options permettant de modifier la composition des groupes de travail sectoriels de la Commission. Elle a décidé de maintenir la composition de ses groupes de travail sectoriels, d'examiner cette question au cours de la présente

session et a demandé à son Secrétaire de fournir des informations sur les critères pouvant s'appliquer à la composition des groupes de travail sectoriels. La Commission est aussi convenue d'examiner la question de la participation d'observateurs et de suppléants aux sessions des groupes de travail sectoriels⁴⁷.

En réponse à la demande de la Commission, le document intitulé *Composition des groupes de travail sectoriels techniques intergouvernementaux de la Commission et participation d'observateurs/suppléants (CGRFA-15/15/23)* se penche sur la composition des groupes de travail de la Commission et sur la procédure pour la modifier. Il contient aussi une analyse du cadre juridique régissant les groupes de travail sectoriels et un examen des critères qui pourraient définir la composition de ces groupes en se fondant sur ceux qui sont appliqués par d'autres organes de l'Organisation, notamment la Conférence, le Conseil, les comités techniques de la FAO et les comités du Conseil, en mettant un accent particulier sur les organes dont la composition est fondée sur le principe d'une représentation géographique équilibrée. En outre, ce document fournit des informations sur les règles qui s'appliquent actuellement à la participation des suppléants et des observateurs aux sessions des groupes de travail, et passe en revue différentes options qui permettraient de traiter la question du remplacement des membres des groupes de travail.

AUTRES QUESTIONS

12. **Questions diverses**
13. **Date et lieu de la seizième session ordinaire de la Commission**
14. **Élection du président et des vice-présidents**
15. **Adoption du rapport**

⁴⁷ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 122.

CALENDRIER PROVISOIRE

| Heure | Point de l'ordre du jour | Titre | Documents de travail |
|---|--------------------------|---|---|
| Lundi 19 janvier 2015 matin | | | |
| 10 heures - 13 heures | | Ouverture de la session | |
| | 1 | Adoption de l'ordre du jour et du calendrier | CGRFA-15/15/1 CGRFA-15/15/2 |
| PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL | | | |
| | 2 | Questions transversales | |
| | | 2.1 <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> | CGRFA-15/15/3 |
| | | 2.2 Objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture | CGRFA-15/15/4 CGRFA-15/15/4.1 CGRFA-15/15/4.2 |
| Lundi 19 janvier 2015 après-midi | | | |
| 15 heures - 18 heures | | 2.3 Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant | CGRFA-15/15/5 |
| | | 2.4 Biodiversité et nutrition | CGRFA-15/15/6 |
| | | 2.5 Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | CGRFA-15/15/7 |
| | | 2.6 Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | CGRFA-15/15/8 |
| Mardi 20 janvier 2015 matin | | | |
| 10 heures - 13 heures | 3 | Ressources zoogénétiques | |
| | | 3.1 Rapport de la huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture | CGRFA-15/15/9 |
| | | 3.2 <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> | CGRFA-15/15/10 |
| | | 3.3 Application et mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques | CGRFA-15/15/11 |

| Heure | Point de l'ordre du jour | Titre | Documents de travail |
|---|--------------------------|---|--------------------------------------|
| Mardi 20 janvier 2015 | | | |
| après-midi | | | |
| 15 heures - 18 heures | 4 | Ressources génétiques forestières | |
| | | 4.1 Rapport de la troisième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières | CGRFA-15/15/12 |
| | | 4.2 Suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières | CGRFA-15/15/13 |
| Mercredi 21 janvier 2015 | | | |
| matin | | | |
| 10 heures - 13 heures | 5 | Ressources phytogénétiques | |
| | | 5.1 Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture | CGRFA-15/15/14 |
| | | 5.2 Examen de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture | CGRFA-15/15/15 |
| | | 5.3 Élaboration du <i>troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> | CGRFA-15/15/16 |
| Mercredi 21 janvier 2015 | | | |
| après-midi | | | |
| 15 heures - 18 heures | 6 | Ressources génétiques aquatiques | CGRFA-15/15/17 CGRFA-15/15/18 |
| | 7 | Micro-organismes et invertébrés | CGRFA-15/15/19 |
| Jeudi 22 janvier 2015 | | | |
| matin | | | |
| 10 heures - 13 heures | 8 | Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel | CGRFA-15/15/20.1 CGRFA-15/15/20.2 |
| COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX | | | |
| | 9 | Coopération avec des organisations et des instruments internationaux | CGRFA-15/15/21 |

| Heure | Point de l'ordre du jour | Titre | Documents de travail |
|--|--------------------------|---|----------------------|
| Judi 22 janvier 2015 après-midi | | | |
| MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION | | | |
| 15 heures - 18 heures | 10 | Statut de la Commission | CGRFA-15/15/22 |
| | 11 | Composition des groupes de travail techniques intergouvernementaux | CGRFA-15/15/23 |
| AUTRES QUESTIONS | | | |
| | 12 | Questions diverses | |
| | 13 | Date et lieu de la seizième session ordinaire de la Commission | |
| | 14 | Élection du Président et des Vice-Présidents | |
| Vendredi 23 janvier 2015 après-midi | | | |
| 15 heures - 18 heures | 15 | Adoption du rapport | |